



point-justice informer, orienter, aider

**** 30 39

Fin 2020, le réseau de l'accès au droit a connu une profonde modification par la création d'une appellation unique :

Cette nouvelle dénomination englobe tous les dispositifs gratuits pour les usagers (Maisons de Justice et du Droit (MJD), Points d'Accès au Droit (PAD), Relais d'Accès au Droit (RAD)).



2000 point-justice sur le territoire.



Réunissent des professionnels du droits : des avocats, des huissiers de justice, des notaires, des conciliateurs de justice, des juristes d'associations, etc.



Neutres, gratuits, confidentiels et à proximité de chez vous.

Pour trouver le point-justice le plus proche de chez vous :

- Rendez-vous sur le site Justice.fr
- En composant le 30 39 depuis la France métropolitaine et les DROM, ou le 09 70 82 31 90 depuis les COM (appel gratuit)

